Procès-verbal

De l'Assemblée Générale
Du 26 novembre 2019

Salle Roger Créneau
Auxerre

Approuvé lors de l'assemblée générale dématérialisée à échéance du 6 juin 2020

CCI YONNE

Sommaire

	pages
• Accueil par le Président PEREZ	5
• Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2019	7
• Point d'actualité sur le réseau des CCI : national et régional	7
• Présentation du budget rectificatif 2019	10
• Présentation du budget primitif 2020	12
• Programme pluriannuel d'investissements	16
• Mise à jour des tarifs de la CCI de l'Yonne, applicables au 1er janvier 2020	17
• Mise à jour des délégations de signature	18
• Positiv'Emploi : bilan de l'activité de la plateforme	19
• Mise à jour des représentations extérieures de la CCI de l'Yonne	20
• Vœux inter-consulaires du 14 janvier 2020	20
• Agenda de la CCI de l'Yonne	20
• Présentation par Serge GARCIA de l'association DéfiSON	21
• Mise à l'honneur de 3 chefs d'entreprise ayant reçu des distinctions	22
• Clôture de l'assemblée générale par le Président de la CCI de l'Yonne	23

Assemblée Générale
du 26 novembre 2019

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 26 novembre 2019 à Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires
Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Stéphane TURPIN.

Membres associés
Jean-Paul DURUP, Bernard PORTALES, Michel TONNELLIER, Aurélie VALLOT.

Conseillers techniques
- Etienne CANO, Président du MEDEF Yonne,
- Patrick DANAUDIERE, Directeur de l'IUT de Bourgogne,
- Marc DEMONTEIX, Président de la Chambre professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne,
- Bruno RENARD, Président du Tribunal de Commerce de Sens,
- Sébastien REYES, Président du Comité local des banques,
- Maître Elise LAROCHE, représentant Laurent TOPIN, Président de la Chambre des notaires,

Membre honoraire
Michel GREGOIRE.

Étaient également présents
- René CORNET, Président de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé de l'Yonne,
- Hélène COUASSE, Responsable du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Alain LAPLAUD, Président du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Lydia DEWEZ, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais, représentant Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- François PINAULT, Commissaire aux comptes de la CCI de l'Yonne, Fiducial Audit,
- Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Assistaient également à la réunion

Jérôme MAYEL, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la CCI de l'Yonne

Conditions de vote dans le cadre des délibérations
Nombre total de membres titulaires élus : 36
Nombre total de membres titulaires en exercice : 32
Nombre total de membres titulaires présents ayant participé aux votes : 19
Quorum: 17 - le quorum est atteint.
Majorité absolue des votants : 10

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ÉTAIENT EXCUSES

- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne,
- Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre Economique de l'Avallonnais, représenté par Lydia DEWEZ, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais.

Membres titulaires

Marie AUBIN, Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Jean-Dominique DAGREGORIO, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Michel FOUDRIER, Nicolas GARNERONE, Stéphanie LOUAULT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Sylvie RAMISSE.

Membres associés

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Pascal CHAROT, Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Hervé LAYER, Philipe MENIN, Philippe TINTIGNAC.

Conseillers techniques

- Marie AUBIN, Présidente de l'association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne,
- Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre,
- Béatrice CARLO-VIGOUROUX, Présidente de l'Ordre des avocats,
- Pierre DEJEAN,
- Xavier DUALE, Directeur Départemental de la Banque de France,
- Gérard MOTTET, Professeur émérite en géographie,
- Xavier PAPIN, Président de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne,
- Olivier TRICON, Président de la CPME Yonne,
- Paul YUNTA, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Membres honoraires

Bernard BARRE, Maurice BELBENOIT, Arlette BORSATO, Martine BOUCHERON, Bernard CHARIGNON, Mireille DUPRE, Martine GASLONDE, René LEMAITRE, Patrice QUINCY, Jean-Claude SIMONNET.

1. Ouverture de la séance : Intervention du Président PEREZ

Mesdames, Messieurs les élus Chefs d'entreprises
Mesdames, Messieurs les présidents d'organismes professionnels, conseillers techniques de la CCI
Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames, Messieurs,

Quand mon prédécesseur à la tête de la CCI Yonne m'a transmis le flambeau, je n'imaginais pas un seul instant que les évènements se précipiteraient de cette façon : ***2 dates et 2 chiffres***

2010 : *Taxe pour frais de chambre reçue : 1,7 M€*
2020 : *Taxe pour frais de chambre reçue : 2,1 M€*

Comme disait l'autre … si j'avais su …..
Et pourtant, vous allez le voir un peu plus loin, nous tiendrons la ligne en 2020, et même mieux, si nous maintenons le cap des réformes, si nous poursuivons les réorientations entreprises, et même, si nous les accélérons, si nous nous remettons en cause, si l'ensemble des équipes accepte la grande mutation devenue OBLIGATOIRE, du « tout gratuit » vers la « juste rémunération », et bien nous pourrons croire en l'avenir de notre Chambre de Commerce.

Je commencerai d'abord par notre tête de réseau CCI France, devenue judicieusement tête de réseau et qui a obtenu 2 amendements importants dans la loi de Finances 2020 :

L'abandon définitif du « prélèvement France Télécom » qui n'avait plus de justification depuis au moins 10 ans, mais que l'Etat continuait à prélever sur les CCI. En 2020, ce sont 28,9 M€ que les CCI ne paieront plus….

Le 2e amendement moins tangible à mon avis, mais c'est mieux que de l'oublier, porte sur l'inscription dans la loi d'une clause dite de revoyure, qui permettra à CCI France de rediscuter avec le Ministère des Finances, avant qu'il n'applique un prélèvement supplémentaire de 100 M€ sur le réseau. Je vous rappelle que depuis 2018 et jusqu'à 2021 inclus, soit pendant 4 années, l'Etat opère à la source un prélèvement annuel de 100 M€ sur le réseau.

Ces 2 amendements n'ont été possibles que grâce à la mobilisation du réseau qui a su toucher les bonnes cibles. J'avais encore vendredi dernier dans mon bureau les 2 sénatrices de l'Yonne : et oui, le sénat est bien utile lorsqu'il faut faire fonctionner la démocratie dans notre pays.

Au plan national, la barre est solidement tenue, c'est à mon sens plus compliqué au niveau régional : CCI Régionale Bourgogne Franche Comté.

Les différences d'avant fusion des 2 régions, sont toujours là, tant au plan politique qu'au plan financier, souvent, le politique dépendant d'ailleurs de la finance.

Ainsi sur les 4 CCI de l'ex Bourgogne :

- *2 souhaitent fusionner : la Côte d'Or et la Saône et Loire*
- *2 ne le veulent pas : la Nièvre et l'Yonne, qui ont les moyens de rester indépendantes grâce à leurs actifs.*

Les choses sont claires.

Alors que pour les 4 CCI de l'ex Franche Comté, cela change en permanence :
Le Doubs et la Haute Saône réfléchissent à une fusion
Le Territoire de Belfort ne veut pas en entendre parler, il souhaite passer en CCI locale (dépendant directement de la CCI Régionale). Le Jura dit oui à la fusion un jour et non le lendemain.

Toujours est-il que ces 4 CCI territoriales ne passeront pas 2021 et/ou 2021, et ne possèdent plus d'actifs.

Vous comprenez un peu mieux ce à quoi nous avons échappé quand j'ai refusé le modèle qu'on voulait nous imposer il y a 1 an, c'est-à-dire : 1 CCI régionale et 8 CCI locales.

La vente de nos actifs aurait ainsi permis de renflouer les CCI territoriales imprévoyantes.
Je pense maintenant, tout en restant vigilants, que nous devons entamer un nouveau combat.

A l'instar de ce qui a été fait en Normandie et ailleurs, nous devons réduire le budget de la CCI Régional. A part le service international que nous devons sacraliser, nous ne devons rien nous interdire pour les autres coûts :

En 2020, la CCI régionale fonctionnera avec un budget de 5,046 M€

Et par le système des vases communicants :
- *CCI France se servant en premier*
- *Les CCI régionales en second*
- *Et nous CCI Territoriales, nous n'avons plus qu'à nous partager ce qu'il reste.*
-

Donc, comme en entreprise, mutualisation du back office, OUI, mais à condition d'être moins cher que des cabinets spécialisés :
- *Comptabilité*
- *Paie,*
- *Ressources Humaines, etc. …*

C'est la CCI régionale qui a mission de répartir les ressources, OUI, mais c'est nous qui élisons la CCI régionale, ne l'oublions pas.

Je vous ai longuement parlé de CCI France, de CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté, j'en viens maintenant à vous parler de notre CCI de l'Yonne.

Notre budget primitif 2020 s'annonce proche de l'équilibre. Nous travaillons d'arrache pieds à la vente du terrain VAUBAN à SENS (2,3 ha). Un investisseur privé est intéressé par 5.000 m², nous nous employons à lever les derniers obstacles, notamment en matière de dépollution des sols.

Le solde de la superficie 18.000 m² intéresse la Ville de Sens (à voir post élections municipales)
2e axe de travail :

Jérôme MAYEL et Hervé AUBERGER ont lancé à ma demande, 3 études complètes dans le domaine de la formation :
- *Pour la formation continue*
- *Pour l'Ecole de Gestion et de Commerce (obtention du Visa)*
- *Pour répondre aux besoins des entreprises du territoire.*

Ces 3 études aboutiront dans les semaines qui viennent, elles influeront considérablement sur notre stratégie, tant en matière d'effectifs que d'immobilier ou d'activités.

La réforme de la formation et de l'apprentissage est passée par là, ne l'oublions pas !!! Ce n'est pas nous qui l'avons voulue !

Enfin, et je l'ai sous-entendu un peu plus tôt, nous devons nous réinventer.
Toutes ces mesures économiques doivent avoir 2 vertus :
- *Nous faire passer cette tempête des 300 Millions*
- *et surtout, nous rendre encore moins dépendants de cette taxe qui ne sera toujours qu'une variable d'ajustement du budget de l'Etat.*

En 2020, notre dépendance à la taxe sera de 40 %. Il faut que cette dépendance tombe à moins de 25 % en 2025.

Pour cela, IL NOUS FAUT FACTURER, FACTURER, FATURER.

Un exemple : POSITIV'EMPLOI
- *au départ : scepticisme*
- *mais réponse à un besoin des entreprises*
- *visite du Président de CCI France en Bourgogne Franche Comté*
- *présentation en AG de CCI France Passer le Pitch.*

Nous avons rencontré l'éditeur de la plateforme et nous travaillons au déploiement du site :
- *en CCI : Côte d'Or, Saône et Loire, Belfort*
- *CCI France, Alain DI CRESCENZO, etc …*

Ce n'est qu'un exemple.

Mais je suis preneur de toute idée qui positionnerait notre Chambre comme marchande dans quelque domaine que ce soit.

Je prends toujours l'exemple de LA POSTE qui fait de la « veille seniors » en campagne !!

Notre CCI Yonne a des atouts, nous devons tous nous employer à les valoriser, à les renforcer et cette terrible épreuve budgétaire nous aura été salutaire, car elle nous aura permis de nous réinventer.

Avant de nous livrer à la poursuite de notre ordre du jour, une information importante.

Merci de bloquer dans vos agendas la date du 14 janvier 2020 à 18 h30, à l'Espace Culturel d'Appoigny.

En effet, pour la 1ère fois, la CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'YONNE qui regroupe les 3 consulaires : Chambre d'agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et CCI, que j'ai l'honneur de présider depuis le mois de mars 2020, va présenter ses vœux.

Le format sera court : discours des 3 présidents à raison de 7 mn chacun et ensuite conférence animée par Nicolas BOUZOU sur le thème « Y a-t-il encore une place pour l'économie en zone rurale ? »

Ce sujet au cœur de la vie politique du pays fait lien entre nos 3 chambres.

A l'issue de ce débat, les Présidents des 2 tribunaux de commerce feront une annonce concernant la tenue d'une conférence webinaire, sur le rôle préventif que peuvent jouer leurs tribunaux.

Là aussi, ce sera une première.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de procéder à l'examen de notre ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2019

Alain PEREZ, Président

Vous avez reçu le compte-rendu de l'assemblée générale du 26 juin 2019.

Avez-vous des remarques au sujet de ce compte-rendu ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2019 est adopté.

Le Président, invite Jérôme MAYEL, Directeur Général à présenter le point d'actualité national et régional sur le réseau des CCI.

3. Point d'actualité sur le réseau des CCI : national et régional

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Bonjour à tous,

Concernant l'actualité du réseau consulaire, à la fois nationale et régionale, je voulais porter à votre connaissance trois grandes informations.

1. Prévision de l'évolution et de la répartition de la TFC 2020

La répartition de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) a été validée par l'Assemblée Générale de CCI France et par celle de la CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté.

La TFC nette disponible du réseau des CCI baisse de 100 millions d'euros, chaque année, sur 4 ans.

En 2020, CCI France sanctuarise son budget, sous condition de restructuration et de renforcement de la tête de réseau.

Après prélèvement du budget de CCI France, les CCI de Bourgogne Franche-Comté disposent d'un montant de TFC de 16207 K€ à se répartir, pour l'année 2020.

A noter que la baisse de dotation impacte plus fortement la CCI Régionale de Bourgogne Franche-Comté, que la moyenne nationale des CCI Régionales, en raison de l'évolution des critères de péréquation.

Dans un premier temps, la CCI Régionale prélève ce qui lui permet de fonctionner, soit un peu plus de 5 millions d'euros. Le reste de la dotation est réparti entre les 8 CCI Territoriales de Bourgogne Franche-Comté.

En 2020, la CCI de l'Yonne percevra 2106 K€ de dotation, contre 2698 K€ en 2019, soit une diminution de 500 000 € de recette fiscale, à périmètre constant.

La dotation allouée à la CCI de l'Yonne a baissé de 54% en 7 ans et de 40% au cours des trois dernières années.

→ 2020 : la totalité de la TFC (Taxe pour Frais de Chambre) est perçue au profit de CCI France, et répartie entre les CCI réglonales

	2019		2020
TFC nette disponible des CCIR (hors CCI France et France Télécom)	626 195 K€	-16 %	526 194 K€
TFC CCI France	20 053 K€		20 053 K€
TFC des CCI de BFC	20 721 K€	-21 %	16 207 €
TFC CCI Yonne	2 698 K€		2 106 €

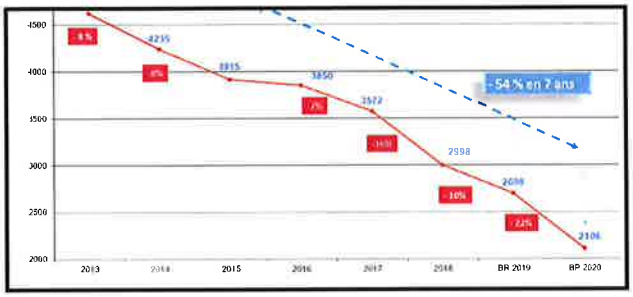

2. Signature du Contrat d'Objectif et de Performance (National) et Convention d'Objectifs et de Moyens (Régionale)

3. Point d'actualité : le réseau CCI **La C.O.M**

→ **15 avril 2019** :
Signature du C.O.P **Contrat d'Objectifs et de Performance** - CCI France / Etat

→ **24 octobre 2019** :
Adoption de la C.O.M **Convention régionale d'Objectifs et de Moyens** – CCI BFC / Région BFC / CCI France

La C.O.M s'articule autour de 5 axes prioritaires :		Taux d'affectation TFC perçue 2019	2020	2021
Accompagner les entreprises, les porteurs de projet, les individus	Axe 1 - **Entrepreneuriat**	30 %	30 %	30%
	Axe 2 - **Appui aux entreprises dans leurs mutations**	19 %	25 %	25 %
	Axe 3 - **Accompagnement des entreprises à l'international**	8 %	9 %	11 %
Soutenir le développement des territoires	Axe 4 - **Représentation**	9 %	13 %	12 %
	Axe 5 - **Appui aux territoires**	23 %	21 %	21 %
	Formation	9 %	2 %	1 %
	Equipements gérés	2 %	0	0

Le Contrat d'Objectif et de Performance (COP) a été signé entre CCI France et l'Etat le 15 avril 2019. Ce contrat définit les missions à réaliser par le réseau consulaire, en contrepartie de TFC versée par l'Etat.

Chaque CCI Régionale a décliné les objectifs du COP dans une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), en fonction d'axes prioritaires. La convention de la CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté a été adoptée par son assemblée générale le 24 octobre 2019. Elle sera signée entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, la CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté et CCI France.

Dès 2019, le montant de TFC reçue par les CCI, sera fléché vers les 5 axes prioritaires suivants :

Axe 1 : L'entreprenariat : création d'entreprises, formalités et promotion des métiers.
Axe 2 : L'appui aux entreprises : numérique, développement durable, conseil en entreprise…
Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'International
Axe 4 : La représentation des entreprises : avis des CCI pour le compte des entreprises auprès des services publics.

Axes 5 : Appui aux territoires : clubs d'entreprises, animation et accompagnement des territoires et des collectivités territoriales.

Le Directeur Général insiste sur le fait que le montant de la ressource fiscale diminue d'année en année, et que, l'objectif de la CCI de l'Yonne est de compenser les baisses successives de TFC, par la recherche de subventions, d'accords avec les collectivités territoriales et la vente de prestations.

3. Les conséquences de la Loi liberté de choisir son avenir professionnel : réforme de l'apprentissage

Perte de **plusieurs missions** : Enregistrement, collecte et répartition de la TA (taxe d'apprentissage)

Suppression **des fonds libres** : = fragilisation du financement des Ecoles, Points A

- Possibles **partenariats** à venir :
  - Conseils régionaux sur l'orientation
  - OPCO sur la délégation du dépôt des contrats d'apprentissage et la professionnalisation des maîtres d'apprentissage

- **Augmentation potentielle des volumes de formation** (monétisation du CPF, valorisation prévue par la loi et suppression des listes de formation éligibles) avec un besoin prévisible de convergence à créer entre intérêts individuels (CEP) et intérêts employeurs (plan formation). Augmentation du nombre d'appels d'offres avec de gros volumes

Des **questions à investiguer** sur les thèmes sur lesquels la loi identifie les CCI : médiation,, formation des maîtres d'apprentissage, contrôle pédagogique , SPRO …

La loi liberté de choisir son avenir professionnel, du 5 septembre 2018, impacte fortement la mission apprentissage exercée par les CCI.

Cette loi met fin à l'exercice des missions suivantes par les CCI :
- L'enregistrement des contrats d'apprentissage,
- La collecte de la taxe d'apprentissage,
- La répartition de la taxe d'apprentissage.

Les CCI ne collecteront plus la taxe d'apprentissage et ne pourront plus inciter les entreprises à flécher les fonds libres vers leurs écoles ou celles de leur département. C'est l'URSSAF qui aura en charge la mission de collecte.

A compter de la fin du mois de décembre 2019, les OPCO (Opérateurs de compétences) remplaceront les CCI dans la gestion des contrats d'apprentissage et les CCI cesseront de recevoir les subventions inhérentes à cette mission.

En conséquence, l'assemblée générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté a adopté une délibération qui acte la suppression de 11 postes, dans l'ensemble des CCI de BFC.

La CCI de l'Yonne a pu réaffecter le collaborateur exerçant la mission de développeur apprentissage sur d'autres activités au sein de la Direction Emploi-Formation, suite à un départ en retraite, ce qui n'est pas le cas de toutes les CCI.

La loi liberté de choisir son avenir professionnel retire également au Conseil régional la mission de promotion de l'apprentissage, ce qui génère pour la CCI de l'Yonne une baisse de son accompagnement financier. En revanche, le Conseil régional voit son activité renforcée dans sa mission d'orientation. Il faudra que la CCI de l'Yonne travaille avec le Conseil Régional sur les missions de promotion des métiers et l'accompagnement de l'orientation.

Le Président PEREZ explique qu'il ne sait pas quelle sera la position des Conseils régionaux vis-à-vis de la mission apprentissage, car la loi leur retire leur pouvoir décisionnel, sans remettre en cause leur participation financière. En revanche, il est certain que la CCI de l'Yonne ne pourra pas continuer à proposer autant de services aux entreprises avec toujours moins de financements et qu'elle se limitera aux activités que la TFC permettra de financer.

Le Président PEREZ propose de passer à l'étude des délibérations en commençant par la présentation du budget rectificatif 2019.

4. Délibérations

4.1 Présentation de budget rectificatif 2019

Le Président PEREZ invite Michel ROBIN, Directeur des Finances, à venir présenter le budget rectificatif 2019.

Michel ROBIN, Directeur des Finances

Exposé des motifs

Le Bureau et la Commission des Finances, de la CCI de l'Yonne, se sont réunis respectivement les 17 septembre et 5 novembre 2019 pour examiner le projet de budget rectificatif 2019.

L'arrêté du 6 mai 2019, relatif au seuil minimal d'activité consulaire (SMAC) permet de bénéficier d'une contribution de TFC d'au moins 90% de celle perçue en 2019. Ainsi, un complément de ressources fiscales de 28 K€ est attribué à la CCI de l'Yonne.

Le différentiel des produits provient principalement de la Direction EMPLOI-FORMATION.

Les charges externes augmentent en raison des dépenses d'honoraires d'accompagnement pour le projet de filialisation de l'activité Formation et l'obtention du visa EGC.

La masse salariale est en forte diminution en raison de nombreux départs non remplacés.

Les éléments exceptionnels ne prennent plus en compte la vente partielle de terrain de Vauban, ce qui dégrade le résultat comptable, mais n'a pas de conséquence sur la capacité d'autofinancement et le résultat budgétaire qui redeviennent positifs.

Le niveau des investissements est comparable à celui du budget initial.

Enfin, les recettes en capital restent globalement au même niveau, la suppression de la vente de Vauban étant remplacée par la souscription de la première enveloppe de l'emprunt.

Fin 2019, le fonds de roulement atteint 213 K€.

Présentation des indicateurs budgétaires 2018-2019 (k€) (hors RIDY 2019)

SYNTHESE	Budget exécuté 2018	Budget primitif 2019	Budget rectificatif 2019	Ecarts BP 2019 / BR 2019
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE	2 998	2 670	2 698	+ 28
PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	3 026	3 156	3 202	+ 46
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 625	1 570	1 658	+ 88
MASSE SALARIALE	3 888	3 775	3 559	- 216
ELEMENTS EXCEPTIONNELS	432	811	470	- 341
RESULTAT COMPTABLE	- 1 001	255	- 421	- 166
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	577	- 93	183	+ 276
INVESTISSEMENTS (bruts)	915	250	254	+ 4
RESULTAT BUDGETAIRE	- 1 257	- 52	201	+ 253
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	+ 44	+ 898	+ 191	

(*) Hors dotations engagements sociaux et risques

SYNTHESE	Budget exécuté 2018	Budget primitif 2019	Budget rectificatif 2019	Ecarts BP 2019 / BR 2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 437	- 1 062	-866	+196
RESULTAT FINANCIER	+ 4	- 4	-3	+1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 432	+ 811	+470	-341
RESULTAT COMPTABLE	-1 001	+ 255	-399	-144
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-577	- 93	205	+298
RESULTAT BUDGETAIRE	-1 257	- 52	223	+275
INVESTISSEMENTS (bruts)	915	250	262	+12
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	+ 44	+ 898	+213	

Le Directeur Général souligne le fait que la capacité d'autofinancement a été restaurée, sans réaliser la vente du terrain Vauban, à Sens.

Il insiste sur les efforts réalisés par les collaborateurs, qui ont été parties prenantes dans cette amélioration, en absorbant le surcroît d'activité lié au non remplacement de plusieurs départs. Il félicite les équipes pour leur rôle dans l'atteinte de ces bons résultats.

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le budget rectificatif 2019.

Avis de la Commission des Finances sur le budget rectificatif 2019

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 5 novembre 2019, pour examiner le projet de budget rectificatif 2019.

Le Directeur des Finances présente les budgets par services budgétaires et mentionne les principaux écarts par rapport au budget primitif 2019.

Au sein des hôtels et pépinières d'entreprises, les deux principales modifications concernent :
- La suppression de la vente partielle du terrain de Vauban, les négociations étant toujours en cours.
- Le déblocage de la première enveloppe de l'emprunt pour 500 K€.

Le niveau des prestations des activités de formation progresse notamment avec une excellente rentrée scolaire des formations en alternance. Parallèlement, l'ensemble des services se mobilise activement autour du site « Positiv'Emploi » sur tous les plans (communication, forte sensibilisation auprès des entreprises et des demandeurs d'emplois) ainsi que la recherche de partenaires financiers auprès des collectivités.

La masse salariale est en forte baisse suite à de nombreux départs non remplacés, malgré le nouveau dispositif pénalisant de la prise en charge des indemnités CMAC depuis le début 2019.
Enfin, le budget rectificatif prend en compte la manifestation RIDY pour une enveloppe conséquente générant un excédent.
Les membres de la Commission émettent un avis favorable au projet de budget rectificatif 2019 et proposent à l'unanimité à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote du budget rectificatif 2019.

Délibération

VU *les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2019,*

CONSIDERANT *le montant du budget rectificatif 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,*

CONSIDERANT *les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,*

CONSIDERANT *l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 septembre 2019,*

CONSIDERANT *l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 5 novembre 2019,*

CONSIDERANT *l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 5 novembre 2019,*

Après avoir entendu
- *la présentation du Directeur des Finances,*
- *l'avis du Président de la Commission des Finances,*

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 novembre 2019,

VOTE ET APPROUVE *le budget rectificatif 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :*

• *taxe pour Frais de Chambre :*	*+ 2 697 828 €*
• *total du compte de résultat :*	*+ 7 092 200 €*
• *résultat comptable :*	*- 399 372 €*
• *capacité d'autofinancement :*	*+ 205 328 €*
• *résultat budgétaire :*	*+ 223 328 €*
• *fonds de roulement net en fin d'exercice :*	*+ 257 770 €*

MANDATE LE PRESIDENT *pour transmettre ce budget rectificatif 2019 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ invite Michel ROBIN à présenter le budget primitif 2020, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

4.2 Présentation du budget primitif 2020

Michel ROBIN, Directeur des Finances

Exposés des motifs

Le Bureau et la Commission des Finances se sont réunis le 5 novembre 2019 pour examiner le projet de budget primitif 2020.. Certaines données sont présentées sur plusieurs années permettant d'apprécier leur évolution.

Evolution de la ressource fiscale 2013-2020 (K€)

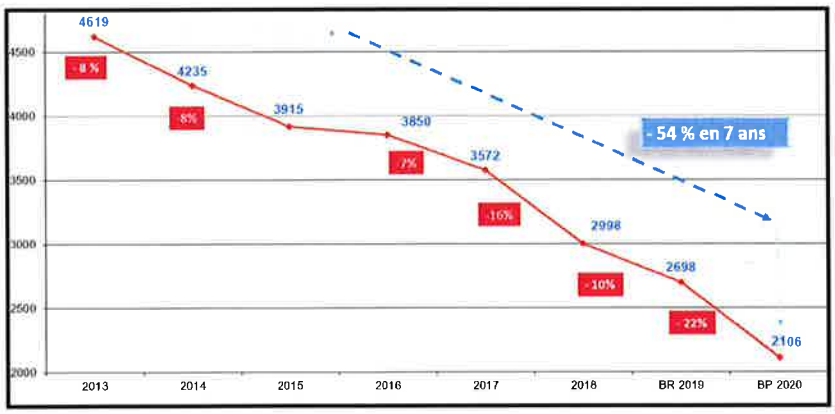

La loi de finances 2020 prévoit une diminution nationale de la Taxe pour Frais de Chambre de 100 M€, dont 4,7 M€ pour l'ensemble des CCI de région BFC.
La dotation 2020 de la CCI de l'Yonne est en forte baisse, - 481 K€ pour 2020 (près de - 18%), à laquelle il faut ajouter un prélèvement à la source de 111 K€ lié à la mutualisation d'une partie des fonctions supports de la CCI de l'Yonne avec la CCI Régionale BFC. Hors mutualisation précitée, la baisse est de 52% en 7 années et de 38% (soit 1,35 M€) sur les seules trois dernières années.

Chiffres d'affaires, contributions et appels d'offres publics 2015-2020 (K€), hors RIDY, aéroport et vente de terrains

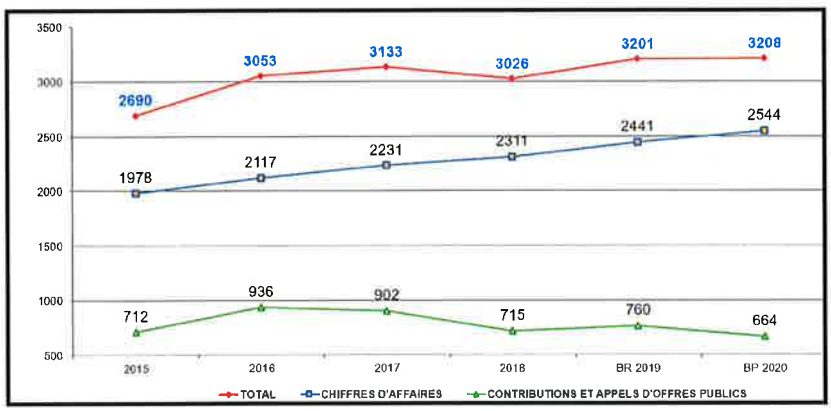

Pour une meilleure comparaison et ne pas fausser la lecture du graphique, les activités suivantes sont exclues :

- *l'Aéroport de Branches (activité qui s'est terminée en février 2016)*
- *les cessions de terrains (recettes exceptionnelles)*
- *les produits des RIDY (action qui se déroule uniquement les années impaires).*

Au 1er janvier 2020, l'Etat retire aux CCI la mission apprentissage et les financements associés.
Les services de la CCI de l'Yonne poursuivent activement la vente de prestations, afin de générer du chiffre d'affaires, permettant ainsi d'atteindre un total de produits au même niveau que celui de l'exercice en cours, à 3,2 M€.

Evolution de la masse salariale 2015-2020 (K€), hors dotation, engagements sociaux et risques

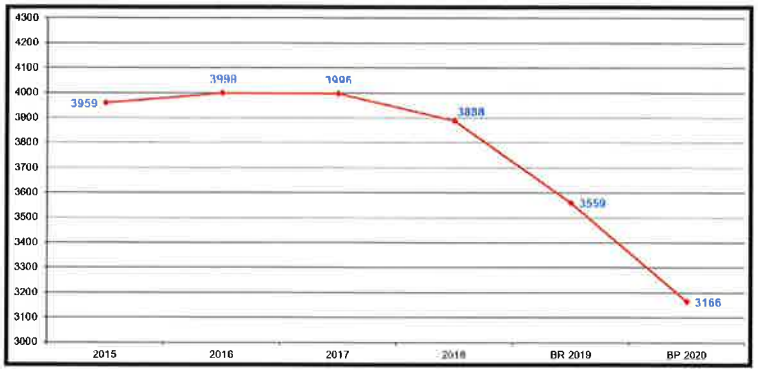

La masse salariale (3,2 M€ hors mutualisation de fonctions supports) est en forte baisse grâce à une gestion optimale du personnel, ce qui permet de réduire le manque à gagner lié à la diminution des ressources fiscales. En 2020, la CCI de l'Yonne dispose de 55 ETP contre 70 ETP il y a 5 ans.

Investissements 2018-2020 (K€)

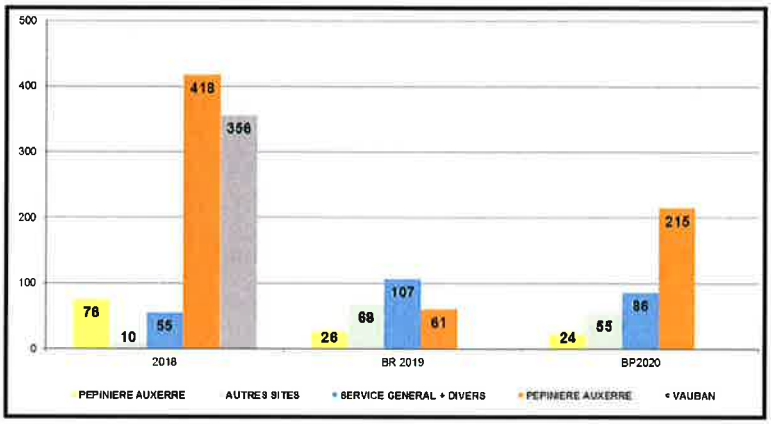

L'exercice 2018 comprenait deux importants programmes d'investissements (aménagement du B4 de la Pépinière de l'Auxerrois et démolition du site de Vauban à Sens).L'année 2019 est une année de transition. Le budget 2020 prévoit une enveloppe prioritaire pour la Pépinière de l'Auxerrois.

Fond de roulement disponible 2015-2020 (K€)

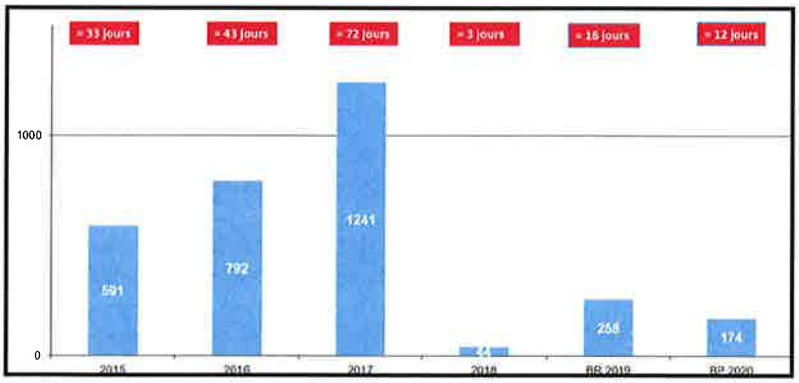

En 2018, le fonds de roulement a été diminué par la réalisation d'importants travaux.
Son niveau remonte grâce à la souscription d'emprunts en 2019 et 2020. Il reste encore la possibilité de le conforter lorsque les négociations de la vente de Vauban auront abouti.

Encours des emprunts et dettes 2015-2020 (K€), hors cautions clients

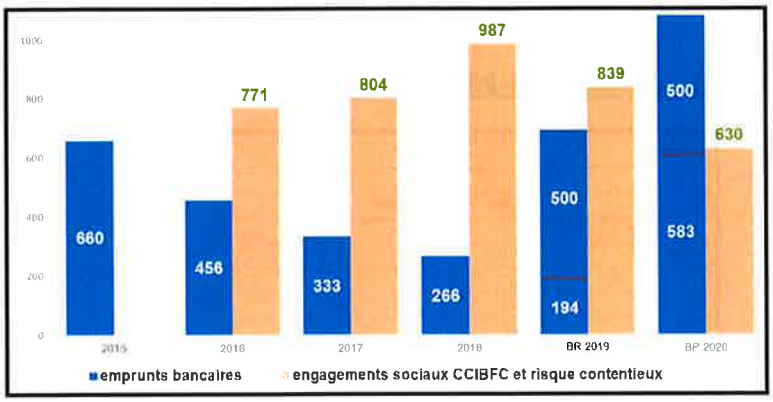

L'endettement bancaire de la CCI augmente en raison de la souscription de deux emprunts pour atteindre 1,1 M€, fin 2020.

L'encours des autres dettes baisse depuis 2018 et concerne principalement les engagements sociaux (IFC et AA) relatifs aux agents CCI Bourgogne Franche-Comté mis à disposition à la CCI de l'Yonne et remboursés jusqu'en 2027.

Présentation des indicateurs budgétaires 2018-2020 (k€)

SYNTHESE	*Budget exécuté 2018*	Budget rectificatif 2019	Budget primitif 2020	Ecarts 2020 / 2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	*-1 437*	-866	**-807**	+59
RESULTAT FINANCIER	*+ 4*	-3	**-17**	-14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	*+ 432*	+470	**+434**	-36
RESULTAT COMPTABLE	*-1 001*	-399	**-390**	-9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	*-577*	205	**91**	-114
RESULTAT BUDGETAIRE	*-1 257*	223	**-109**	-332
INVESTISSEMENTS (bruts)	*915*	262	**380**	+118
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	*+ 44*	+213	**+174**	

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le budget primitif 2020.

Avis de la Commission des Finances sur le budget primitif 2020

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 5 novembre 2019, pour examiner le projet de budget primitif 2020.

En préambule, le Président PEREZ précise le contexte actuel aux membres de la Commission :

- le projet du budget primitif 2020 est un bon budget d'intention au regard de la forte baisse de notre ressource fiscale.
- des réflexions et des simulations sont en cours pour se projeter au-delà de 2021, afin de préparer l'avenir : abandon d'actifs, filialisations d'activités, pyramide des âges, gestion des effectifs.

Le Directeur des Finances présente les budgets par sections comptables et apporte des commentaires sur les principaux écarts, par rapport au budget rectificatif 2019.

Les hôtels et pépinières d'entreprises se portent bien avec de bons taux d'occupation.
En revanche, la CCI n'exerce plus les activités liées à l'Emploi dès le 1er janvier 2020, perdant ainsi les financements associés à l'orientation professionnelle et à la gestion des contrats d'apprentissage, dont la collecte de la taxe d'apprentissage pour le point A.

Heureusement, la forte baisse subie de la ressource fiscale est quasiment neutralisée par la réduction de la masse salariale en raison de nombreux départs en retraite, dont la plupart ne sont pas remplacés, et d'une gestion optimale du personnel.

Toutefois, les membres de la Commission s'interrogent sur le niveau de service minimum acceptable pour assurer pleinement les missions de service public et l'accroissement des activités marchandes.
Le Commissaire aux comptes signale également les risques d'erreurs éventuelles dans la qualité du service rendu si le nombre d'agent continue à baisser.

Enfin, à l'appui du Plan pluriannuel d'Investissements (PPI), les membres de la Commission actent la priorité d'une enveloppe raisonnable d'investissements pour la Pépinière de l'Auxerrois et l'hôtel consulaire dont la finalité est la réhabilitation des surfaces disponibles pour une mise rapide en location.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable au projet de budget primitif 2020 et au PPI et proposent à l'unanimité à l'Assemblée Générale de bien vouloir les approuver.

Le Président propose de passer au vote du budget primitif 2020 et propose la délibération suivante.

Délibération

***VU** les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2020,*

***CONSIDERANT** le montant du budget primitif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,*

***CONSIDERANT** les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,*

***CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 5 novembre 2019,*

***CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 5 novembre 2019,*

Après avoir entendu :
- *la présentation du Directeur des Finances,*
- *l'avis du Président de la Commission des Finances,*

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 novembre 2019,

***VOTE ET APPROUVE** le budget primitif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :*

• *taxe pour Frais de Chambre :*	*+ 2 106 000 €*
• *total du compte de résultat :*	*+ 6 198 200 €*
• *résultat comptable :*	*- 390 100 €*
• *capacité d'autofinancement :*	*+ 91 400 €*
• *résultat budgétaire :*	*- 108 600 €*
• *fonds de roulement net en fin d'exercice :*	*+ 174 170 €*

***MANDATE LE PRESIDENT** pour transmettre ce budget primitif 2020 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter le Programme Pluriannuel d'Investissements 2020-2024.

4.3 Programme Pluriannuel d'Investissements

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

Le Programme Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le budget primitif.

Le Programme Pluriannuel de la Chambre est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit sur 5 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Les programmes de gros travaux,
- Les projets de développement futurs.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit les investissements pris en compte dans le budget primitif 2020, et les estimations jusqu'en 2024, à savoir :

SITES CCI YONNE	2020	Estimation 2020-2024
Hôtel consulaire d'Auxerre	86	2 196
Emploi Formation - Positiv'Emploi	24	24
Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	215	4 605
Hôtel d'entreprises de Puisaye	10	160
Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais	20	175
Village d'entreprises du Sénonais	25	55
Hôtel d'entreprises du Tonnerrois	0	120
Pépinière d'entreprises du Jovinien	0	5
TOTAL en k€	380	7 350

Délibération

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 5 novembre 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 5 novembre 2019,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général,
- l'avis de la Commission des Finances,

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 novembre 2019,

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements 2020-2024, à la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter la révision des tarifs au 1er janvier 2020.

4.4 Révision des tarifs au 1er janvier 2020

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Notre grille tarifaire doit être révisée en raison de :
- l'adoption par l'assemblée générale de CCI France, le 9 avril 2019, d'une politique de tarification pour des produits nationaux avec des tarifs uniques applicables par l'ensemble des CCI dite « Offre Nationale Unifiée » (ONU),
- la démarche de convergence des tarifs des prestations des services « Formalités internationales - export » des CCI membres de la CCIR Bourgogne Franche-Comté,
- l'élaboration de nouvelles prestations payantes par la CCI de l'Yonne.

Les principales modifications de tarifs concernent :

❖ **L'APPLICATION DE L'OFFRE NATIONALE UNIFIEE ADOPTEE PAR CCI FRANCE**

Direction Emploi-Formation
→ **Formation professionnelle continue** : augmentation du tarif du stage « 5 jours pour entreprendre »

❖ **LA CREATION DE NOUVELLES PRESTATIONS PAR LA CCI DE L'YONNE**

Direction Emploi-Formation
→ **Ecole de Gestion et de Commerce** : augmentation des frais de scolarité pour la rentrée 2020
→ **Locations de matériels** : création d'un tarif de location pour les classes mobiles

Service Communication et Etudes
→ **Fichiers Standards** : augmentation des tarifs

Service Création reprise et CFE
→ **Chambersign :** création d'un tarif **«** Certificat INITIO RGS* logiciel pour 3 ans » et modification du tarif « Certificat INITIO RGS* logiciel pour 1 an (renouvelable 3 ans) »

Service performance et transformation numérique des entreprises
→ **Export :** ***poursuite de la démarche de convergence des tarifs des CCI de Bourgogne Franche-Comté***

Création des prestations :
- « Visa webdoc » et « Visas copie conforme à l'originale »,
- « Service plus niveau 1 », « Service plus niveau 2 »,
- « Forfait WebATA de base pour 1 destination A/R » et de 4 « Modules ATA tout compris » en fonction du nombre de voyages,
- « Remise fidélité client »
- « Factures et légalisations/ Visa dans le cadre d'un Service plus »
- « Etablissement ATR et EUR1 »

Modifications des tarifs des prestations :
- Brochures « Incoterms » et « Crédits documentaires RUU 600 »
- « Visas Attestation communautaire »,
- « Visas Attestation sur nom »,
- « Visa carnet ATA 1 voyage A/R »,
- « Visa voyage supplémentaire ATA »,
- « Prise en charge – GEFI »
- « Bordereau de vente à l'exportation - Procédure de secours »

Direction Equipements et Territoires

Pépinière d'entreprises du Jovinien : Modification des tarifs de location de l'espace de coworking et création d'un tarif pour la location d'ordinateur portable à la journée

Prestations immobilières : actualisation de l'indice ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires)

Vous trouverez dans les dossiers de séance, un exemplaire des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne applicables au 1er janvier 2020.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à délibérer.

Délibération

***VU** la délibération de l'assemblée générale de CCI France, du 9 avril 2019, relative aux prestations à tarif unique,*

***CONSIDERANT** la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,*

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 novembre 2019,

***ARRETE** les tarifs de vente applicables au 1er janvier 2020, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de séance,*

***AUTORISE** son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente, si nécessaire.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter la mise à jour des délégations de signature.

4.5 Mise à jour des délégations de signature

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du Président et du Trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la Chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle,
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Considérant la régionalisation des fonctions supports « Marchés publics » et « Comptabilité », suite aux départs en retraite de Marie-Christine SIDOU, Chargée de mission et Michel ROBIN, Directeur des Finances et la fusion du Service Communication avec la Direction de l'Information Economique devenu

Service Communication et Etudes, la CCI de l'Yonne doit mettre à jour les délégations de signature conformément à la nouvelle organisation.

Le tableau complet et mis à jour, à la date du 26 novembre 2019, est joint au dossier de séance.

Le Président PEREZ propose à présent de délibérer.

Délibération

***VU** le Code du Commerce, en sa partie règlementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du Président et du Trésorier à d'autres membres élus, au Directeur Général, à d'autres agents permanents de la Chambre,*

***VU** la délibération de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne, du 26 mars 2019, portant modification du tableau des délégations de signature, pour la mandature 2017-2021,*

***VU** le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du Président et du Trésorier.*

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 26 novembre 2019,

***DECIDE,** d'actualiser le tableau des délégations de signature, tel que joint au dossier de séance.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président PEREZ propose de passer aux informations diverses en commençant par le bilan de l'activité de la plateforme « Positiv'Emploi ».

5. Informations diverses

5.1 « Positiv'Emploi » : bilan de l'activité de la plateforme

Alain PEREZ, Président

Entreprises Inscrites	Nbre d'offres	Nbre de candidats	Nbre d'utilisateurs en octobre	Nbre de pages vues en octobre	Nbre de Sessions en octobre
185	669	1 410	2 901	17 198	4 400

Lors des RIDY 2017, de nombreuses entreprises ont fait part au Président PEREZ de leurs difficultés à recruter des collaborateurs.

Pour répondre à ce besoin, le Président a souhaité créer une plateforme mettant en relation les offres et les demandes d'emploi, au sein du département.

En raison de l'importance du projet de de l'obligation de respect des procédures de marché public, la plateforme n'a vu le jour qu'en avril 2019. Elle repose sur un principe simple, de gratuité pour les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Afin de financer le fonctionnement et le développement de cet outil, la CCI de l'Yonne a entrepris une démarche de contractualistion avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en leur offrant, en contrepartie d'une subvention annuelle, un accès à une déclinaison territoriale de la plateforme, via un portail enrichi des aspects sociaux-économiques et culturels spécifiques à chaque territoire.

Sur les 14 EPCI que compte le département, les communautés de communes du Grand Sénonais et de Serein Armance ont déjà signé une convention de partenariat. Les négociations avec plusieurs autres EPCI sont en cours et devraient prochainement aboutir.

Cette démarche permet également d'impliquer les collectivités dans la connaisance des difficultés que rencontrent les chefs d'entreprises pour recruter.

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter l'évolution des désignations de représentants de la CCI de l'Yonne dans différentes structures externes

5.2 Désignation de représentants de la CCI de l'Yonne dans différentes structures externes

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le 1er décret d'application de la loi ELAN, portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, prévoit la modification de la composition des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

A compter du 1er octobre 2019, trois personnalités qualifiées représentant le milieu économique, respectivement désignés par la CCI, la CMA et la Chambre d'agriculture seront invitées à siéger au sein des CDAC.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne, le 26 juin 2019, Marc MANDRAY, Vice-Président au Commerce a été désigné pour représenter la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au sein de cette commission. Le 5 novembre 2019, le Bureau a également désigné Nathalie GUILLON, conseillère commerce à la CCI de l'Yonne, comme conseillère technique pour l'accompagner.

5.3 Vœux inter-consulaire du 14 janvier 2020 et agenda de la CCI de l'Yonne

Alain PEREZ, Président

Le Président invite les membres de l'assemblée à prendre date, pour les vœux consulaires qui auront lieu le 14 janvier à 18h30, à l'espace culturel d'Appoigny. Il annonce que Nicolas BOUZOU, journaliste économique interviendra sur le thème « Y'a-t'il encore une place pour l'économie dans notre monde rural ? »

Le Président invite Jérôme MAYEL, Directeur Général à faire un point sur les évènements proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, jusqu'à la fin d'année.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le Directeur Général donne à l'assemblée la liste des principaux évènements organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, au cours des prochains mois :

Le Président invite Serge GARCIA, Président de DéfiSON à venir présenter l'association.

6. Présentation par Serge GARCIA, de l'association DéfiSON

Serge GARCIA, Président de l'association DéfiSON

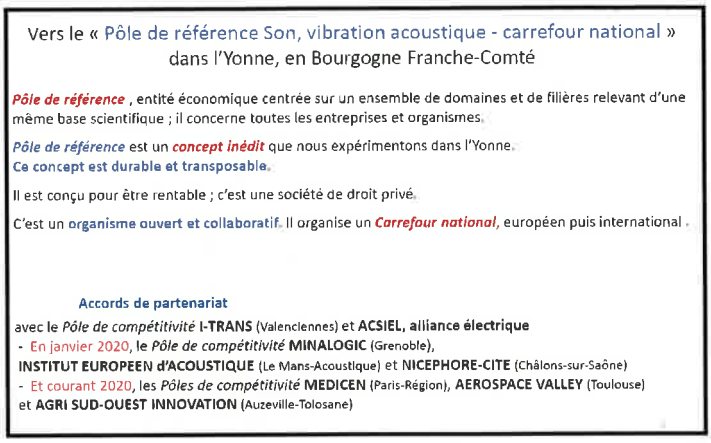

Le Président PEREZ remercie Serge GARCIA pour cette présentation et souhaite beaucoup de réussite à l'Association DéfiSON dans ses projets actuels et futurs.

Avant de clore cette assemblée générale, le Président PEREZ souhaite mettre à l'honneur 3 chefs d'entreprise Icaunais, qui ont récemment été primés.

7. Mise à l'honneur de 3 chefs d'entreprises ayant reçu des distinctions

1. Julia CATIN, FIMM à Joigny

Le premier chef d'entreprise est Julia CATTIN qui n'a pas pu être présente aujourd'hui. Le Président PEREZ est fier de compter parmi les élus de la CCI de l'Yonne , la Femme Entrepreneur de l'année 2019.

Ce prix a été décerné à Julia CATTIN, dirigeante de l'Entreprise FIMM à Joigny, par le magazine « l'Usine Nouvelle » .

Il demande à l'assemblée d'applaudir Julia qui a un parcours extraordinaire.

Florence PICHOL ajoute que, Julia CATTIN a également reçu un prix des Femmes Chefs d'Entreprises au niveau national, par la délégation de l'Yonne, pour son parcours, sa volonté, son engagement.

La seconde entreprise mise à l'honneur par le Président est l'entreprise SAUREA, implantée à Auxerre.

2. Isabelle GALLET-COTY, SAUREA à Auxerre

SAUREA, représentée par Isabelle GALLET COTY ici présente et accompagnée de Magali LOUAULT, Directrice Commerciale Internationale de SAUREA, a reçu le prix "Start up EDF Pulse", destiné aux entreprises françaises et européennes qui innovent grâce à de nouvelles solutions technologiques.

Ce prix récompense l'entreprise pour la mise au point du 1er moteur solaire au monde. Elle s'est ainsi démarquée parmi 332 candidats, et 12 finalistes.

Enfin, la troisième entreprise, mise à l'honneur, est La Farandole Gourmande, dirigée par Didier BARJOT.

3. Didier BARJOT, La Farandole Gourmande, à Saint-Georges-sur-Baulche et Auxerre

Didier BARJOT, membre élu de la CCI, très investi pour représenter la CCI au sein du CIFA et de l'Organisme mixte de gestion agréé de l'Yonne est à la tête de 2 activités :

- Traiteur, boucher, charcutier à St-Georges-S/Baulche
- Restaurateur à Auxerre.

Organisé par les Banques Populaires et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, le prix Stars & Métiers récompense les chefs d'entreprises artisanales pour leur savoir-faire et leur réussite en matière d'innovation technologique, managériale, commerciale et stratégique.

Didier, a reçu le prix régional « Star et Métiers », dans la catégorie « Grand prix entrepreneur » qui récompense un développement commercial exemplaire, les résultats économiques obtenus, et la pertinence des choix stratégiques et des orientations de développement.

L'intérêt porté à ce concours par la presse régionale et nationale garantit aux lauréats une large reconnaissance par le grand public.

***

Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Le Président PEREZ remercie *les participants et lève la séance à 12h40.*

Alain PEREZ
Président

Florence PICHOL
Secrétaire Adjointe